

EMPLOI

On coupe les vivres aux rebelles

Ultime tension entre le ministre Jeholet et les centres d'insertion socioprofessionnelle entrés

« en résistance ».

● Pascale SERRET

On pensait que cette fin de législature et les affaires courantes du gouvernement wallon allaient constituer une trêve forcée entre le secteur des centres d'insertion socioprofessionnelle (les CISP, qui s'occupent de demandeurs d'emploi peu qualifiés) et le ministre de tutelle Pierre-Yves Jeholet. Ce n'est pas le cas.

Le ministre coupe le robinet des subsides pour les centres qui ne se sont pas pliés aux dernières mesures. Et il suspend leur agrément.

Un avis « très critique »

Le 30 juin prochain, les CISP attendent un versement d'un peu moins de 30 millions € : c'est le solde des subsides 2018 et la 2^e tranche de 2019 pour les centres agréés. Or, non seulement certains ne recevront pas de subside mais en plus leur agrément sera suspendu.

Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas signé le contrat de coopération avec le Forem, qui prévoit la manière dont les centres doivent travailler avec l'organe de contrôle (le Forem, donc).

Et pourquoi refuser de signer ce texte ? L'Interfédé, qui représente les CISP, a signalé que le contrat de coopération devait être réformé. « Le précédent contrat de coopération a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions soulignent un avis très critique et défavorable tant

de l'ensemble des opérateurs partenaires que du Forem, explique l'Interfédé. Mais peu importe la concertation en cours et les remarques, le ministre a envoyé une obligation de signature d'un texte insatisfaisant et non validé par tous, pour le 30 avril 2019. »

Un délai avait été demandé. Mais aujourd'hui, note la fédération des centres, c'est « le couteau sur la gorge : signez là, ou il n'y aura pas de subsides et il n'y aura plus d'agrément ».

Pas de commentaire au cabinet du ministre Pierre-Yves Je-



EdA - 401292372513

Pas de subsides et un agrément suspendu : la rébellion se paie cash pour les CISP.

« C'est un dernier coup de massue, une nouvelle menace grave pour le secteur. »

holet. Mais on signale que ceux qui se sont mis en ordre conservent leur agrément et recevront leurs subsides. Pour les autres, c'est la suspension, le contrat de coopération étant la condition pour recevoir les subsides et l'agrément.

« Coup de massue »

Du côté des centres d'insertion, on liste les griefs qui ont opposé en quelques mois le secteur et le ministre : le guide des dépenses éligibles « qui contraint notre liberté associative et notre autonomie de gestion », l'arrêté CISP « qui met l'accent sur les aspects contrôle et résultats, niant notre action citoyenne et sociale envers les publics que nous accueillons », la réforme APE (aides à l'emploi), etc.

L'Interfédé parle de chantage et dénonce ce « dernier coup de massue ». « C'est une nouvelle menace grave pour le secteur CISP, pour l'avenir des demandeurs d'emploi peu qualifiés, pour l'emploi de plusieurs centaines de travailleurs du secteur CISP. » ■